

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mil quatorze

Le 28 mars à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2014

**PRESENTS : MMES BOULAI – COUTEAU – GAILHOUSTET  
– MOUNIER – PENIGAUD****MM. BARRAL – BOIREAU – BOISSIER DESCOMBES –  
BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES – ESTIENNE – FAURE  
– SAVIN – SUTRE****POUVOIRS : S.O.**

Madame COUTEAU Isabelle a été nommée secrétaire.

**2014-03-24 D****OBJET : Convocation du Conseil Municipal par courrier électronique**

Monsieur le Maire rappelle que les modalités de la convocation des conseillers municipaux par le Maire sont fixées par l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cet article, qui énonce que la convocation « est adressée par écrit, sous quelque forme que ce soit, au domicile des conseillers municipaux, sauf s'ils font le choix d'une autre adresse », permet la transmission des convocations non seulement sur support papier mais aussi sous forme dématérialisée, afin de bénéficier des avancées technologiques.

A ce jour, chacun des quinze membres du Conseil Municipal ayant une adresse électronique, la convocation aux réunions du Conseil Municipal pourrait leur être envoyée par ce moyen.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, il est convenu que chaque conseiller municipal confirmera par écrit son accord pour ce type d'envoi des convocations.

Fait à Jauldes, le 31 mars 2014

**Le Maire****Eric SAVIN**